

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 2 avril 2013**

Objet : Plan de financement pour le raccordement en THD des entreprises situées dans les ZA de l'Agglo de Tulle

L'an deux mille treize, le deux avril à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt deux mars, se réunit en session ordinaire, salle des Commissions n°2, au Conseil général de la Haute-Vienne à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 9

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre LEFORT	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mme Patricia BROUSSOLLE	Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mr Boulesteix)	Maire Adjoint de la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury

Sont excusés :

Mme Ghilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)	Conseiller Régional du Limousin
Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Bernard JAUVION (et son suppléant)	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre du projet DORSAL, des zones d'activités ont été rendues raccordées (présence du réseau en limite de zone) ou raccordables (présence du réseau à moins de 1000m) à la fibre optique.

Le raccordement Très Haut Débit des entreprises situées à l'intérieur des zones d'activités nécessite des travaux complémentaires de génie civil pouvant représenter un coût important pour l'utilisateur final.

La Région Limousin, le Département de la Corrèze et l'Agglomération de Tulle ont saisi DORSAL pour mettre en place un dispositif afin de raccorder en très haut débit les zones d'activités du territoire de l'Agglomération de Tulle.

Ce dispositif s'inscrit dans une logique de développement et de modernisation du tissu économique en augmentant la capillarité du réseau DORSAL jusqu'en limite de propriété des parcelles.

L'intervention est restreinte au domaine public.

Lorsqu'une entreprise située sur une zone d'activités demande son raccordement Très Haut Débit via une offre du catalogue de service d'Axione Limousin, et si cette demande est compatible avec certains critères d'éligibilité, les travaux de raccordement seront réalisés, en prévoyant les adductions nécessaires permettant les raccordements futurs des parcelles situées sur le tracé.

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage DORSAL dans le cadre de son marché de travaux en cours jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 175 000 euros.

Les biens construits seront remis en affermage au délégataire, Axione Limousin, après réception des travaux.

Ce dispositif est similaire à celui mis en œuvre à titre expérimental sur le territoire de l'Agglo de Brive en 2012. Il sera réalisé dans le cadre du SDAN Pilote.

En accord avec la Région Limousin, le Conseil Général de la Corrèze et la Communauté d'Agglomération de Tulle, le plan de financement suivant est proposé :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE	105 000 €	60%
REGION LIMOUSIN	35 000 €	20%
CONSEIL GENERAL CORREZE	35 000 €	20%
TOTAL de l'opération	175 000 €	100%

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL votent, à l'unanimité, le plan de financement pour le raccordement en très haut débit des entreprises situées dans les Zones d'Activités de l'Agglo de Tulle tel que présenté en séance et donnent autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes et signer tout acte s'y rapportant.

Fait à Limoges, le 2 avril 2013

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

